

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 4'428'900.- destiné à financer l'évaluation des dangers naturels gravitaires et des risques associés

du 3 mars 2026

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par la Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit d'investissement de CHF 4'428'900.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer l'évaluation des dangers naturels gravitaires et des risques associés.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et amorti en 10 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui n'est pas sujet au référendum.

² Le présent décret entre en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 3 mars 2026.

Le président du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand
Conseil:

S. Montanero

I. Santucci

Date de publication : 17 mars 2026